

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

**N° 2023 0144**

L'An Deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 12 décembre 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Olivier CHENU

**Absents excusés** : Xavier BRONNER (pouvoir donné à Robert LEVY), Tony BUTHOD GARCON (pouvoir donné à Corentin GROS), Emmanuel MAEGEY, Olivier SACHE (pouvoir donné à Vincent RUFFIER DES AIMES), Gérard RUFFIER LANCHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	10
Votes pour :	9
Votes contre :	1
Ne prend pas part au vote :	0

\*\*\*\*\*

***Objet : Installation de bornes de recharge des véhicules électriques***

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Champagny est intéressée par l'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur son territoire.

La commune souhaitait mettre un emplacement sur son domaine public à disposition d'un opérateur privé qui implantera et exploitera l'infrastructure de recharge.

Une autre solution est désormais envisagée, à savoir l'installation de ces bornes par un prestataire, et l'exploitation en régie municipale.

Un devis pour l'installation de ces bornes a été transmis par Monsieur Victor RUFFIER DES AIMES, pour un montant de 13 756.00€ HT, soit 16 507.20€ TTC.

En plus de cet investissement, il restera à la charge de la commune :

- L'abonnement au logiciel de supervision : 24€ HT/mois
- L'abonnement à la carte Sim communication : 5€ HT/mois
- La souscription d'un contrat à un fournisseur d'énergie pour un compteur à tarif limité triphasé 36 KVA
- Les démarches administratives liées à ces contrats et abonnements
- La réalisation d'une tranchée d'alimentation et la fouille pour incorporer le socle de fixation du pied de borne
- L'achat et l'installation des panneaux de signalisation

**MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE**

Une prime ADVENIR de 2 600€ pourra être sollicitée pour l'installation de ces bornes.

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre : Corentin GROS), le Conseil municipal :

- VALIDE le principe de faire installer ces bornes de recharge des véhicules électriques par un prestataire et d'en gérer l'exploitation en régie municipale.
- VALIDE le devis de Monsieur Victor RUFFIER DES AIMES, pour un montant de 13 756.00€ HT, soit 16 507.20€ TTC.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,**  
**René RUFFIER LANCHE**

